RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS
MAYENNAISES ENGAGÉES VERS
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En partenariat avec

LA MAYENNE
Le Département



FICHE TECHNIQUE

La mobilité durable en milieu rural : quelles alternatives à la voiture ?

Aujourd'hui, les émissions dues à l'usage de la voiture individuelle représentent, en France, près de 16% des émissions de gaz à effet de serre. Ce modèle n'est plus tenable autant pour des questions liées au climat, à la qualité de l'air que pour le pouvoir d'achat des ménages.

La question de la mobilité durable est en enjeu d'autant plus primordial et ce, même en milieu rural. Les collectivités locales se mobilisent et développent de nouvelles initiatives alternatives à la voiture individuelle, en lien avec leur nouvelle compétence mobilité. L'offre en termes de mobilité doit être complètement repensée afin de permettre aux citoyens de bénéficier de services qui les inviteraient à délaisser la voiture. Par ailleurs, ce changement de comportement doit profiter à tous, et ne doit pas pénaliser ceux qui seraient en difficultés économiques.

Les solutions sont multiples et impliquent de nombreux acteurs comme :

- Le recours aux modes actifs (piéton et vélo).
- Le partage des véhicules avec le co-voiturage et l'autopartage.
- Le soutien au développement des véhicules moins consommateurs et moins polluants.
- Les solutions alternatives à la mobilité comme le télétravail, les espaces de co-working et la visio conférence.

Des communes ont déjà commencé des actions pour une mobilité durable en actionnant ces différents leviers : accompagnement au covoiturage, le soutien à la création d'un tiers-lieu, la mobilisation de bénévoles pour transporter les personnes rencontrant des difficultés de mobilité.

Enjeux de la mobilité durable

Des enjeux économiques et sociaux :

- Un constat : la mobilité est un frein pour l'accès à l'emploi et à la formation: **19% des français** ont renoncé à un entretien d'embauche pour raisons de mobilité et **25%** ont refusé un emploi pour ces raisons.
- Certaines **populations** davantage **vulnérables** : les **jeunes**, les **intérimaires** et les **personnes non-diplômées**
- Et : des **freins** relatifs à un **déficit de compétences** qui touchent toute la population : permis de conduire, problème à lire une carte, problème d'illettrisme, freins financiers
- La mobilité représente un coût en milieu rural **: 5 000 à 5 500 €/an / ménage** (14% du revenu annuel)
- Un enjeu pour les entreprises **: 40%** des employeurs ont eu des difficultés à pourvoir un poste pour des raisons de mobilité

Quel accompagnement en tant que collectivité ?

Depuis la loi LOM de 2019, les communautés de communes ont un rôle primordial à jouer dans l'accompagnement au changement de pratiques en termes de mobilité. En tant **qu'AOM (Autorité organisatrice des mobilités**), elles ont :

- Obligation de créer un **comité des partenaires** qui permet d'associer les acteurs de la mobilité (notamment de la mobilité inclusive) sur leur territoire
- Possibilité « **d'organiser ou de soutenir financièrement** » les offres et services de mobilité

Pour ce faire, elles disposent de différents leviers d'actions :

- **Elaborer un diagnostic** sur la mobilité solidaire
- **Développer** des **offres** et **services**
- **Encourager** le **dialogue** entre acteurs
- **Accompagner** ces acteurs (entreprises notamment)

En outre, la **LOM** prévoit une **obligation** de création d'un **Plan d'Action mobilité solidaire** (porté par le département et la région) – Les **AOM** peuvent **s'associer** à l'élaboration du Plan

Des pistes d'actions

Les clés d'entrée pour le développement de la mobilité durable sont très variées pour les communautés de communes et les communes.

1/ **Développer la mobilité solidaire** : essayer de donner accès à la mobilité pour tous : Comment faire ?

- Développer les **compétences de mobilité** des habitants : en mettant en place des **ateliers pour apprendre à lire une carte** et se **repérer** dans la **ville**, pour **comprendre** et **emprunter les transports en commun**, pour **apprendre** à **circuler** à **vélo**, pour **apprendre** à **utiliser** des **applications** (pour la **préparation** aux **déplacements** ou **éviter** de se déplacer)

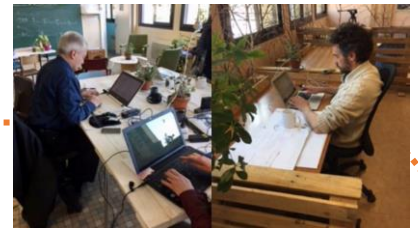
2/ **Développer** les **solutions matérielles** pour bouger : certaines structures jouent un rôle essentiel, telles que :

- **auto-école solidaires et associatives** : avec des tarifs et une pédagogie adaptés
- **garages solidaires** : pour donner accès à des véhicules à tarifs réduits : le Département propose d'ailleurs ces services : Mobilité - Insertion en Mayenne (insertion53.fr)
- **l'auto-partage :** en mettant à disposition un ou plusieurs véhicules en libre-service
- **organisation** de **transport bénévole** : attention aux règles de fonctionnement édictées dans le décret d'août 2020 sur le Transport d'Utilité Sociale : Services de transport d'utilité sociale : le décret d'application est enfin publié ! – Institut ISBL (institut-isbl.fr)
- **la création de tiers-lieux** pour encourager le télétravail et contribuer à l'attractivité du territoire.

3/ **Encourager** les **entreprises** à s'investir sur le champ de la **mobilité durable et solidaire** : avec **les Plans de Mobilité employeur (PDMe**)

- Les PDMe peuvent encourager et favoriser la pratique du **covoiturage**, ou des modes actifs : créer **des navettes collectives**…
- Mettre en place le **Forfait mobilités durables** pour les salariés : prise en charge des frais personnels entre le domicile et le lieu de travail pour certains moyens de transports : vélos (électriques ou mécanique), covoiturage, transports en commun… : le FMD est optionnel et peut s'élever jusqu'à 500€/ an et par salarié.

Zoom sur les alternatives à l'autosolisme



La mobilité évitée

Témoignage d'Ombeline Laurent, co-workeuse au sein du tiers-lieu Village Factory, d'Asnières-sur-Vègre, près de Sablé-sur-Sarthe :

« L'espace existe depuis 2015. C'est un tiers-lieu, un lieu entre la maison et le travail à disposition des adhérents, fondé par 4 femmes auto-entrepreneuses. Elles ont voulu mettre à profit l'école, qui était fermée sur le village d'Asnières-sur-Vègre et ce, en accord avec les habitants de la commune. A l'origine, uniquement un espace de co-working, l'espace a évolué en tiers-lieu avec des formations, des activités culturelles, une boîte à lire, un ciné-doc. Le tiers-lieu s'est développé autour de l'idée de la résilience, avec une réflexion sur une nouvelle façon de vivre en milieu rural. Tout cela a redynamisé le village.

Pour l'espace co-working, nous avons à disposition une classe aménagée avec des bureaux. L'intérêt est d'être mieux cadré que de travailler chez soi, et de maintenir un échange avec d'autres personnes. En ce qui concerne les co-workers, on a des télétravailleurs des villes d'Angers, Le Mans, et Paris, qui viennent travailler 2 jours/semaine à Asnières. Le lieu a l'avantage de se trouver à 10 kilomètres de la gare de Sablé-sur-Sarthe. La majorité des co-workers viennent des alentours du village sinon. On peut vraiment parler de mobilité évitée dans le sens où près de 50% des télétravailleurs viennent soit à pied, soit en covoiturage. Beaucoup de télétravail s'est mis en place dès 2016, facilité par l'installation de la fibre optique dans la commune. Des artisans* viennent pour faire leur comptabilité. On a beaucoup de jeunes travailleurs, qui ont fait leurs études dans les grandes villes et qui veulent revenir à la campagne. »



La mobilité douce



Les alternatives à l'autosolisme

La mobilité partagée





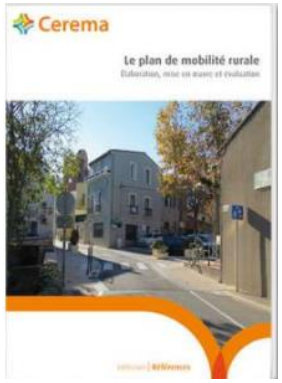
Encourager le covoiturage avec l'association Ehop, covoiturons-nous : [éhop, covoiturons-nous ! (ehopcovoiturons-nous.fr)]

« Notre association vise à encourager la pratique du covoiturage au quotidien. Le but est de faire du voyage seul, l'anormalité et le voyage à plusieurs, la normalité. Via la plateforme Ouestgo, vous pouvez réserver votre trajet. L'association favorise le covoiturage solidaire, c'est-à-dire qu'elle permet de donner une réponse aux personnes sans solution de mobilité pour accéder à un travail, une formation, un stage, une mission d'intérim, un entretien d'embauche. Nous souhaitons mobiliser les salariés des entreprises pour qu'ils soient covoitureurs solidaires en prenant en charge leurs collègues ou bien un nouvel arrivant dans leur entreprise. Cela permet donc de favoriser l'insertion professionnelle ainsi que le lien social.

Accompagner dans les déplacements avec le réseau de bénévoles de **Réso'ap :** [Resoap.fr | REseau SOcial d'Aide à la Personne | Mayenne Orne Sarthe]

« Nous sommes un réseau social d'accompagnement à la personne. Nous avons un réseau de bénévoles sur l'Orne, la Mayenne et la Sarthe. Nous distinguons l'accompagnement à domicile, partager un café, un repas, de celui hors-domicile, notamment pour des rendez-vous médicaux (50% des demandes) et pour aller faire les courses. Le bénéficiaire téléphone à Réso'ap et nous lui cherchons un bénévole disponible pour le créneau demandé. La majorité des bénéficiaires sont des retraités âgés tandis que les bénévoles sont pour la plupart de jeunes retraités. Ces-derniers sont formés pour l'accompagnement lors de réunions régulières de bénévoles. »

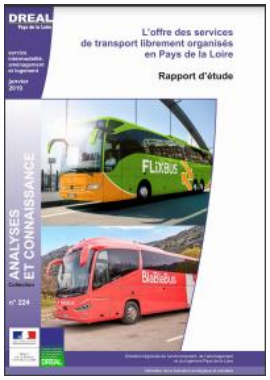
Des ressources complémentaires



Plan de mobilité rurale, CEREMA, 2016
Lien : Le Plan de mobilité rurale | Publications du Cerema



Rapport sur les Aménagements cyclables provisoires, CEREMA 2020
Lien : Aménagements cyclables provisoires : tester pour aménager durablement | Publications du Cerema



Etude sur l'offre de service de transport librement organisés, DREAL, 2019
Lien : Etude sur l'offre de service de transport librement organisé, en Pays de la Loire - DREAL Pays de la Loire (developpement-durable.gouv.fr)

AIDES TERRITOIRES

Aides-territoires : recense les appels à projets en cours
Lien : Aides-territoires | Aides publiques pour les collectivités 🏠 (beta.gouv.fr)

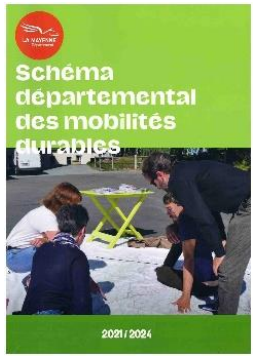


Schéma départemental des mobilités durables, Conseil départemental, 2021
Lien : schéma départemental des mobilités durables | lamayenne.fr

FRANCE MOBILITÉS
FRENCH MOBILITY

France mobilités : recense les solutions de mobilité portées par les territoires
Lien : France Mobilités : Innovation, expérimentation et actions de transports et mobilité durables dans les territoires (francemobilites.fr)

Pour en savoir plus

Les acteurs ressource :
Les GAL, les intercommunalités, le Département, la Région mais aussi :

Cerema
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Synergies
LA MAYENNE Le Département

Association Synergies
Tél : 02 43 49 10 02
Mail : maude.laurent@synergies53.fr

Fiche réalisée en juin 2021 par l'Association Synergies de l'action « Mise en réseau des collectivités mayennaises engagées pour un développement durable »

Action financée par :

LA MAYENNE Le Département
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PAYS DE LA LOIRE